



## REGLEMENT DU CHALLENGE CNLF – ANNEE 2014

- Art. 1** Le CNLF ne peut être tenu pour responsable, de quelque façon que ce soit, d'infractions judiciaires ou administratives commises par l'un de ses adhérents.
- Art. 2** Toute participation à une sortie de pêche oblige le **capitaine du navire à respecter les conditions de navigation et de pêche imposées par les Affaires Maritimes.**
- Art. 3** La dimension des poissons, pouvant être pêchés et comptabilisés, a été établie par le comité de direction de l'Association, en référence à la législation en vigueur.
- Art. 3 bis** L'arrêté concernant le marquage des prises devra être respecté.
- Art. 4** La participation au concours de pêche est payante : 10 € par bateau.
- Art. 4bis** 50% du montant des engagements sera reversé en lots
- Art. 5** Les inscriptions au concours se font au secrétariat du CNLF au plus tard la veille du concours.
- IMPERATIVEMENT** : Avant de partir le jour du concours, les capitaines devront passer au secrétariat du CNLF pour se faire pointer et retirer un condensé de :
- \* ce présent règlement
  - \* une fiche rappelant les tailles des poissons
  - \* une fiche pour porter les résultats de leur pêche qu'ils rendront remplie à la pesée
  - \* les dernières prévisions météo en notre possession.
- Art. 6** Le lieu de pêche est limité aux instructions géographiques indiquées sur la fiche des résultats donnée à l'inscription.
- Art. 7** *En fonction des conditions atmosphériques, une sortie de pêche peut être annulée ou arrêtée par le responsable ou le Président.*
- Art. 8** Tout bateau décidant de quitter la partie de pêche doit aviser :
- le secrétariat du CNLF au 05.46.09.97.34
  - ou prévenir par VHF canal 9
- Art. 9** Tous les participants doivent être de retour au port à l'heure indiquée par le responsable ou le président (sauf problème).  
La comptabilisation des poissons doit être terminée à l'heure fixée.
- Art. 10** Les points sont comptabilisés pour l'ensemble des pêcheurs d'un même bateau :  
50 points par prise, 1 point par gramme pour les poissons nobles, 0,5 point pour les autres  
De plus, il sera attribué 1 000 points de bonus par sortie
- Art. 11** La pêche en sortie groupée se pratique soit :
- à l'ancre
  - en dérive (sans jamais gêner un concurrent se trouvant à l'ancre)
  - à la traîne

### REGLE DE PECHE :

- **Lors des déplacements, vitesse réduite auprès des autres bateaux**
- **Le nombre de pêcheurs est impérativement fixé à 3 personnes maximum**

- Art. 12**      **PESEE** : Lors de la pesée, selon leurs espèces, les poissons sont catégorisés entre poissons nobles, autres poissons.
- Art. 13**      Les propriétaires de bateaux sont responsables de la propreté du ponton et des abords après un retour de pêche.
- Art. 14**      Tout litige de quelque sorte que ce soit, sera porté à la connaissance du président. En cas de décision à prendre immédiatement, elle sera prise par le président.
- Art. 15**      Pour que l'ambiance de convivialité reste de mise au sein de l'association, il est nécessaire que tous les participants observent scrupuleusement le règlement.
- Art. 16**      Le classement final du challenge avec lots pour tous les participants se fera le soir de la dernière sortie.
- Art. 17**      Le jour du repas CNLF sur la terrasse, le poisson sera donné à la commission animation. Pour les autres sorties, le poisson sera conservé par les pêcheurs.

**Conclusion :** Le CNLF souhaite que ce challenge de pêche se déroule dans un esprit d'amitié, de joie et de bonne humeur.

**La sortie est ouverte aux membres de l'AUPLF pour cette année 2014**

*Que les meilleurs et les plus chanceux gagnent !*

**NOTA :** La mer n'étant pas une poubelle, respectez-la, munissez-vous d'un sac poubelle que vous jetterez dans les poubelles réservées à la plaisance autour du port.